ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

FORMATION CONTINUE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

À L'INTENTION DES PROFESSIONNELS FORMÉS À L'ÉTRANGER

INTRODUCTION

Le Plan de développement professionnel est un outil qui s'adresse aux professionnels formés à l'étranger en architecture.

Il vous permettra de vous familiariser avec les exigences de la profession telles qu'elles sont décrites dans le **Référentiel des compétences lié à l'exercice de la profession d'architecte au Québec.**

Il présente les compétences attendues d'un architecte au Québec, divisées dans quatre grands domaines de compétences :

1. La conduite d'un processus de conception et de réalisation d'un projet en architecture
2. La gestion des éléments-clés entourant la conduite d'un processus de conception et de réalisation d'un projet en architecture
3. Le développement professionnel continu
4. La participation à l'évolution et au rayonnement de la profession

QU'EST-CE QUE LA COMPÉTENCE ?

La compétence renvoie à la capacité d'une personne à utiliser dans l'action des ressources externes (comme du matériel ou des sources d'information) et des ressources internes, soit des connaissances, des habiletés et des qualités personnelles.

La notion de compétence sous-entend que le professionnel doit faire appel à son jugement et adopter des comportements appropriés pour accomplir son travail, analyser une situation complexe, résoudre des problèmes et interagir avec d'autres personnes.

Le développement professionnel fait appel à trois catégories de savoirs : le savoir (les connaissances), le savoir-faire (les habiletés) et le savoir-être (l'attitude professionnelle).

COMMENT UTILISER CET OUTIL ?

L'**étape 1** du Plan de développement professionnel consiste en l'autoévaluation de vos compétences en architecture. Lisez attentivement chacun des énoncés et remplissez le tableau de façon exhaustive. Cela vous permettra d'obtenir les renseignements pertinents pour cerner vos besoins et vos objectifs de développement professionnel.

Prenez le temps de bien évaluer les énoncés, en gardant en tête les situations comportant le plus de défis pour vous. Consultez le Référentiel des compétences de l'architecte pour des explications détaillées de chaque énoncé.

L'**étape 2**, le bilan, vous permettra d'identifier vos besoins de développement professionnel prioritaires. À partir de l'autoévaluation, questionnez-vous sur vos besoins pour atteindre vos objectifs de carrière. Évitez de vous surcharger, en limitant à trois les objectifs à développer. Il est préférable de fixer un plus petit nombre d'objectifs, qui cernent bien vos besoins prioritaires, et de les développer adéquatement.

Vous pouvez rédiger vos besoins de développement professionnels sous forme d'une liste de points ou de mots clés, ou encore rédiger un texte continu. Rappelez-vous que chaque section du plan de développement professionnel doit contenir toute l'information pertinente, et que le plan doit vous être utile pour mieux planifier votre développement professionnel.

Enfin, l'**étape 3** vous permettra d'élaborer un plan de formation continue incluant les actions et un échéancier réaliste pour remplir vos objectifs de développement. Le plan comprend également les modalités de réalisation, soit les ressources financières et matérielles requises.

Une période d'environ deux heures est nécessaire pour mener à bien la démarche. Prévoyez le temps nécessaire, en une ou plusieurs sessions.

NOTE

Ce plan de développement peut s'inscrire dans une démarche d'information menant à l'admission au tableau de l'Ordre des architectes du Québec. Nous vous invitons à consulter le **service d'admission de l'Ordre** ainsi que le **Conseil canadien de certification en architecture** pour mieux comprendre les étapes.

Le Plan de développement professionnel ne sera pas évalué lors d'une éventuelle demande d'admission au tableau de l'Ordre. L'outil demeure personnel et confidentiel. Son utilisation n'est pas obligatoire, mais recommandée.

Le Plan de développement professionnel a été réalisé avec l'aide du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

Immigration, Diversité et Inclusion
Québec

1er DOMAINE DE COMPÉTENCES
LA CONDUITE D'UN PROCESSUS DE CONCEPTION ET DE RÉALISATION D'UN PROJET EN ARCHITECTURE

Qualifiez chacun des énoncés suivants.

Compétence 1.1	**Être capable d'évaluer les besoins d'un client au regard d'un projet en architecture, de mener les études pertinentes, d'élaborer un programme architectural et de s'entendre avec le client sur les orientations à retenir dans le projet**		
	Je maîtrise cette compétence	**J'ai besoin de développement à moyen terme**	**J'ai besoin de développement à court terme**
Action 1.1.1 **Cerner et analyser les éléments essentiels du projet du client**	☐	☐	☐
Action 1.1.2 **Mettre en œuvre la stratégie établie pour réunir l'information**	☐	☐	☐
Action 1.1.3 **Produire le programme architectural**	☐	☐	☐
Action 1.1.4 **Soumettre le programme architectural au client et convenir avec ce dernier de la suite du projet**	☐	☐	☐

Compétence 1.2	**Être capable de concevoir un projet en architecture et d'en convenir avec le client**		
	Je maîtrise cette compétence	**J'ai besoin de développement à moyen terme**	**J'ai besoin de développement à court terme**
Action 1.2.1 **Planifier les différentes étapes de travail liées à la phase de l'esquisse du projet et à celle du projet préliminaire**	☐	☐	☐
Action 1.2.2 **Diriger les ressources affectées à la réalisation de la phase de l'esquisse et de la phase du projet préliminaire**	☐	☐	☐
Action 1.2.3 **Trouver la forme architecturale générale du projet et convenir des orientations à retenir à ce sujet avec le client**	☐	☐	☐
Action 1.2.4 **Élaborer les documents liés à la phase de l'esquisse du projet et les soumettre au client pour discussion et approbation**	☐	☐	☐
Action 1.2.5 **Produire les documents liés à la phase du projet préliminaire et les soumettre au client pour discussion et approbation**	☐	☐	☐

Qualifiez chacun des énoncés suivants.

Compétence 1.3	Être capable d'assurer la production des documents liés au projet définitif et au processus d'appel d'offres d'un projet en architecture et de contribuer au processus d'appel d'offres		
	Je maîtrise cette compétence	J'ai besoin de développement à moyen terme	J'ai besoin de développement à court terme
Action 1.3.1 Soutenir le client dans les choix et les démarches à faire au cours de la phase du projet définitif	☐	☐	☐
Action 1.3.2 Planifier la conduite des activités de production des documents liés au projet définitif	☐	☐	☐
Action 1.3.3 Voir à la production des dessins d'exécution ou des maquettes numériques et au contrôle de la qualité	☐	☐	☐
Action 1.3.4 Produire le devis descriptif	☐	☐	☐
Action 1.3.5 Vérifier la concordance du contenu des documents de construction produits par les ressources-conseils au regard des dessins ou des maquettes numériques d'architecture et du devis descriptif	☐	☐	☐
Action 1.3.6 Élaborer le contenu des documents relatifs à l'appel d'offres	☐	☐	☐
Action 1.3.7 Participer au processus visant l'attribution du contrat de construction	☐	☐	☐

Compétence 1.4	Être capable d'administrer un contrat de construction et d'assurer le suivi de chantier		
	Je maîtrise cette compétence	J'ai besoin de développement à moyen terme	J'ai besoin de développement à court terme
Action 1.4.1 Assister et conseiller le client au cours de la réalisation des travaux de construction	☐	☐	☐
Action 1.4.2 Effectuer le suivi administratif du contrat et communiquer l'information utile aux personnes concernées au cours et au terme des travaux de construction	☐	☐	☐
Action 1.4.3 Collaborer avec l'entrepreneur	☐	☐	☐
Action 1.4.4 Effectuer le suivi des travaux de construction du début à la fin du projet	☐	☐	☐

2e DOMAINE DE COMPÉTENCES
LA GESTION DES ÉLÉMENTS-CLÉS ENTOURANT LA CONDUITE D'UN PROCESSUS DE CONCEPTION ET DE RÉALISATION D'UN PROJET EN ARCHITECTURE

Qualifiez chacun des énoncés suivants.

Compétence 2.1	**Être capable de produire les documents liés à la pratique professionnelle**		
	Je maîtrise cette compétence	**J'ai besoin de développement à moyen terme**	**J'ai besoin de développement à court terme**
Action 2.1.1 **Effectuer la tenue du registre des mandats et des dossiers professionnels**	☐	☐	☐
Action 2.1.2 **Préparer tout document utile à la prestation des services en architecture**	☐	☐	☐

Compétence 2.2	**Être capable d'administrer les affaires d'un bureau d'architectes ou celles d'un service concerné par la conception et la réalisation de projets en architecture dans toute autre organisation**		
	Je maîtrise cette compétence	**J'ai besoin de développement à moyen terme**	**J'ai besoin de développement à court terme**
Action 2.2.1 **Assurer la conduite des affaires du bureau d'architectes ou du service d'architecture**	☐	☐	☐
Action 2.2.2 **Assurer la gestion des ressources humaines**	☐	☐	☐
Action 2.2.3 **Gérer les comptes fournisseurs dont ceux des ressources-conseils, et les comptes clients**	☐	☐	☐
Action 2.2.4 **Promouvoir les services du bureau d'architectes ou du service d'architecture et agir à titre de ressource-conseil dans une situation qui requiert une expertise en architecture**	☐	☐	☐

Qualifiez chacun des énoncés suivants.

Compétence 2.3	Être capable d'agir en tant qu'architecte dans un contexte de collaboration professionnelle intradisciplinaire ou interdisciplinaire		
	Je maîtrise cette compétence	**J'ai besoin de développement à moyen terme**	**J'ai besoin de développement à court terme**
Action 2.3.1 **Prendre part à toute activité visant les services offerts en architecture qui suppose une collaboration professionnelle et le travail au sein d'une équipe intradisciplinaire ou interdisciplinaire**	☐	☐	☐
Action 2.3.2 **Contribuer à la circulation continue de l'information avec les ressources professionnelles**	☐	☐	☐

Compétence 2.4	Être capable d'exploiter l'information utile pour la prestation des services en tant qu'architecte		
	Je maîtrise cette compétence	**J'ai besoin de développement à moyen terme**	**J'ai besoin de développement à court terme**
Action 2.4.1 **Analyser l'information propre à soutenir une offre de services de qualité en tant qu'architecte et en dégager les éléments utiles**	☐	☐	☐
Action 2.4.2 **Se tenir à jour au sujet de la réglementation de même que des tendances et des innovations en matière de conception et de réalisation de projets en architecture**	☐	☐	☐

Qualifiez chacun des énoncés suivants.

Compétence 3.1	**Être capable de produire un plan de formation continue adapté à ses besoins de développement professionnel**		
	Je maîtrise cette compétence	**J'ai besoin de développement à moyen terme**	**J'ai besoin de développement à court terme**
Action 3.1.1 **Effectuer une réflexion critique sur sa pratique professionnelle**	☐	☐	☐
Action 3.1.2 **Élaborer le contenu du plan de formation continue**	☐	☐	☐

Compétence 3.2	**Être capable de mettre en œuvre un plan de formation continue adapté à ses besoins de développement professionnel, d'en utiliser les acquis et de l'actualiser**		
	Je maîtrise cette compétence	**J'ai besoin de développement à moyen terme**	**J'ai besoin de développement à court terme**
Action 3.2.1 **Réaliser le plan de formation continue**	☐	☐	☐
Action 3.2.2 **Intégrer les acquis de la formation continue dans sa pratique professionnelle et réviser ses besoins de développement professionnel**	☐	☐	☐

4e DOMAINE DE COMPÉTENCES
LA PARTICIPATION À L'ÉVOLUTION ET AU RAYONNEMENT DE LA PROFESSION

Qualifiez chacun des énoncés suivants.

Compétence 4.1	Être capable de contribuer au transfert des connaissances en architecture		
	Je maîtrise cette compétence	**J'ai besoin de développement à moyen terme**	**J'ai besoin de développement à court terme**
Action 4.1.1 **Participer à la formation d'architectes et de ressources professionnelles et techniques issues de disciplines associées à l'architecture**	☐	☐	☐
Action 4.1.2 **Participer à des activités d'encadrement et de formation de pairs ou de collègues**	☐	☐	☐

Compétence 4.2	Être capable de contribuer à l'approfondissement et à la communication des connaissances en architecture		
	Je maîtrise cette compétence	**J'ai besoin de développement à moyen terme**	**J'ai besoin de développement à court terme**
Action 4.2.1 **Dégager de la littérature scientifique les meilleures pratiques et les pratiques novatrices en architecture**	☐	☐	☐
Action 4.2.2 **Participer à des activités de recherche**	☐	☐	☐
Action 4.2.3 **Participer à des évènements d'information et de représentation visant l'architecture et l'exercice de la profession d'architecte**	☐	☐	☐

À partir de l'autoévaluation, reprenez les objectifs que vous avez identifiés comme étant à développer. Vous pouvez dès à présent effectuer une pré-sélection des besoins à privilégier.

- Mes besoins de développement professionnel à combler à court terme sont les suivants :

- Mes besoins de développement professionnel à combler à moyen terme sont les suivants :

ÉTAPE 3 – PLAN DE FORMATION CONTINUE

Parcourez les besoins de développement professionnel que vous avez identifiés au cours des pages précédentes. Ciblez 1 à 3 besoins que vous jugez prioritaires.

À la page suivante, complétez le plan d'action en indiquant au plus trois objectifs. Nous vous suggérons d'établir ces objectifs sur une période maximale de deux ans.

Ces objectifs doivent être basés sur :

- les points à améliorer retenus dans votre bilan ;
- les besoins que vous ressentez ;
- vos intérêts.

Formulez des objectifs selon le principe SMART. Un objectif est considéré comme SMART lorsqu'il permet de définir clairement ce que vous désirez apprendre et qu'il est ciblé et lorsqu'il favorise la planification et la participation à des activités de formation pertinentes à la pratique. Enfin, il permet de mesurer les progrès que vous réalisez et de mesurer l'atteinte de vos objectifs.

S	Spécifique, c'est-à-dire précis, clairement rédigé et simple.
M	Mesurable, c'est-à-dire qu'il peut être qualifié ou quantifié par des indicateurs. Le résultat doit être observable.
A	Atteignable, c'est-à-dire que vous devez disposer des ressources nécessaires, humaines et financières, pour réaliser l'objectif.
R	Réaliste, c'est-à-dire conçu en anticipant les difficultés ou les obstacles qui pourraient survenir.
T	Temporel, c'est-à-dire réalisable dans une période de deux ans. L'échéancier fixé vous incitera à atteindre votre objectif plus rapidement.

Utilisez des verbes appropriés pour que vos objectifs soient orientés vers des résultats précis.

Pour atteindre chacun des objectifs, vous devrez planifier un ensemble d'activités de formation, incluant les modalités de réalisation (ressources matérielles et financières requises). La responsabilité de choisir et de déterminer la pertinence des activités retenues pour le plan de formation continue vous revient.

À titre d'exemple, il peut s'agir d'une activité de formation continue offerte par l'Ordre ou par un autre fournisseur, ou encore d'établir une relation de mentorat avec un architecte.

L'Ordre des architectes du Québec offre des activités de formation continue adaptées aux besoins des architectes et des stagiaires en architecture. Le programme annuel des activités de formation continue est accessible à partir du **site Internet de l'Ordre**.

D'autres ressources permettant le développement des compétences comprennent :

- Magazine **Esquisses**, publié 4 fois par année et disponible en ligne
- Colloque annuel de l'Ordre
- Outils d'aide à la pratique destinés aux architectes
- Publications professionnelles en lien avec l'exercice de la profession et la réglementation

Objectifs	Actions à réaliser et ressources nécessaires	Échéancier
Priorité 1 :		
Priorité 2 :		
Priorité 3 :		

ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC